

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-01

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit conformément à l'article 451 du *Code municipal du Québec* :

- Le conseil municipal a adopté le 6 mars 2017 le ***Règlement numéro 2017-01 concernant la tarification de certaines interventions du service régional de sécurité incendie de la Matanie et d'autres interventions dans le domaine de la sécurité publique et de l'aide aux personnes;***
- Ce règlement abroge et remplace le ***Règlement numéro 2002-02 sur la tarification pour l'utilisation du service de protection incendie et d'organisation de secours;***
- Ce règlement a été adopté en vertu des pouvoirs conférés par la *Loi sur la fiscalité municipale* et ses règlements;
- Le règlement a été déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance;
- Une copie est également disponible sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.municipalite.baiedessables.ca
- Le règlement numéro 2017-01 entre en vigueur conformément à la *Loi*.

Donné à Baie-des-Sables, ce 16 mars 2017.

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier